

ce que les dispositions des accords de l'OMC relatives aux politiques de concurrence et d'investissement s'harmonisent avec les dispositions pertinentes de l'AGCS.

Tout au long des consultations, on a soulevé la question des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et on a suggéré qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour des négociations. Depuis trois ans, le Canada participe activement aux travaux de l'OMC en vue d'améliorer les dispositions de l'AGCS qui se rapportent à la reconnaissance mutuelle. Ces travaux ont abouti à la mise au point de lignes directrices détaillées sur cette question, ainsi que de dispositions relatives à l'attribution de licences, aux exigences en matière de qualifications professionnelles et aux procédures, de même qu'aux normes techniques s'appliquant au secteur de la comptabilité. Les nouvelles négociations offriront la possibilité d'étendre ces lignes directrices et ces dispositions à d'autres professions. Depuis deux ans, des consultations ont été menées sur cette question avec les groupes intéressés, en particulier les associations professionnelles nationales et les organismes d'auto-discipline provinciaux.

Le gouvernement appuie la recommandation 26 et, dans le cadre des nouvelles négociations sur les services, prendra part à toutes les discussions portant sur l'établissement de règles éventuelles concernant les mesures de sauvegarde et les subventions. Le gouvernement a pris part aux négociations sur les subventions et les mesures de sauvegarde conformément à l'article X (mesures de sauvegarde d'urgence) et à l'article XV (subventions) de l'AGCS. Bien que ces négociations n'aient pas encore donné de résultats concrets, elles ont permis de mieux comprendre ces questions complexes et devraient faciliter les discussions au cours des prochaines négociations.

Le gouvernement appuie la recommandation 27. L'amélioration des données sur le commerce des services reste une tâche prioritaire pour Statistique Canada et pour d'autres ministères, qui continueront de collaborer étroitement avec le secteur privé dans ce domaine. Au nombre des améliorations récentes, on peut signaler la mise au point de données plus détaillées sur différents pays et sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la culture, ainsi que la mise sur pied d'un programme pluriannuel destiné à recueillir des données sur les services vendus par des entreprises canadiennes établies à l'étranger. Le Canada participe également aux efforts dirigés par le Fonds monétaire international (FMI) en vue d'établir une concordance entre les définitions des services de la